



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

 itefa@unsa.org

<http://itefa.unsa.org>

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS DES SAMAS DU 23 MAI 2013

La CAP était présidée par M. LE NOZAHIC, Adjoint au Sous Directeur à la DRH.

ORDRE DU JOUR

Formation Plénière :

- ◆ Point n°1 : Désignation d'un représentant à la commission de réforme ministérielle (démission de Claudie BRIDOUX).
- ◆ Point n°2 : Examen des demandes d'intégration dans le corps des SAMAS.
- ◆ Point n°3: Examen des demandes de prise en charge (régularisations et intégrations directes).
- ◆ Point n°4 : Examen des demandes de mouvement (mutation-prise en charge par voie de détachement) au titre de l'année 2013.
- ◆ Point n°5 : Questions diverses.

Formation Restreinte n°1 :

- ◆ Point n°1 : Examen d'un recours à l'encontre d'un entretien professionnel 2012 (SACN).

Formation Restreinte n°2 :

- ◆ Point n°1 : Examen d'un recours à l'encontre d'un entretien professionnel 2012 (SACE).

FORMATION PLÉNIÈRE



♦ POINT N°1 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION DE RÉFORME MINISTÉRIELLE (DÉMISSION DE CLAUDIE BRIDOUX).

M. Chrstophe BIZET est désigné pour siéger à la Commission de Réforme Ministérielle en remplacement de Mme Claudie BRIDOUX.

♦ POINT N°2 : INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES SAMAS

En application de l'article 29 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps des SAMAS.

Avis favorables aux demandes d'intégration dans le corps des SAMAS de :

NOM - Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date d'intégration
COUPEZ Karine	INRA	SACN	ARS 21	01/09/2013
LHUISSIER Ariane	Ministère de la Défense	SACN	DRJSCS 21	01/09/2013
GUEFVENEU Sylvie	CHU Nancy	SACN	ARS 54	01/07/2013
HUBERT Christiane	Ministère de l'Intérieur	SACN	ARS 75	01/09/2013
DENIS Aurélie	Ministère de la Défense	SACN	ARS 75	01/09/2013
GEREZ Valérie	Mairie de Dry	SACE	DTARS 45	12/11/2013
ORRIOLS Aline	Hôpital Cochin	SACN	DGS	01/06/2013
SERE Evelyne	ARS PACA (TS)	SACN	ARS 13	01/06/2013
PIETROWSKI Fabrice	Gendarmerie Nationale	SACN	DDCS 59	01/09/2013
DELTREIL Alexandra	Conseil Général du Nord	SACN	ARS 33	01/06/2013
GERMAIN Karine	Ministère Education Nationale	SACN	DRH 1D	01/06/2013
BRAUNSTEIN Alexia	APHP – Hôtel Dieu	SACN	DDC	05/06/2013
BAGUE Adeline	Ministère Finances (INSEE)	S CS	DDCSPP 70	01/09/2013
DULOUT Marie-Pierre	Rectorat de Toulouse	SACN	DDCSPP 32	01/06/2013
BROUSSE DE LA BORDE Y	Ministère de la Justice	SACN	ARS 974	01/09/2013
PERICHON Julien	Conseil Général 94	SACN	DAGEMO	01/06/2013
DEGELCKE Ludovic	Gendarmerie Nationale	SACN	DDCS 59	01/09/2013

♦ POINT N°3: PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

En application de l'article 28 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales et de l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

NOM - Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de prise en charge
ZOROBABEL Marie-Cécile	Ministère de la Défense	SACN	ARS 974	01/04/2013

AGENTS AFFECTÉS SUR PLACE

En application de l'article 28 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales et de l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

NOM - Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de prise en charge
CORNU Yohann	Jeunesse et Sports	SACE	DDCS 62	01/06/2013
BARANGER Pierre-Jean	Jeunesse et Sports	SACN	DRJSCS 87	01/06/2013
MORCILLO Béatrice	Jeunesse et Sports	SACE	DDCSPP 87	01/06/2013
CASTELLANO	Jeunesse et Sports			01/06/2013

☞ Pour les agents venant de la Poste, il y a d'abord une MAD (mise à disposition) de 4 mois, puis un avis de la direction d'accueil (favorable ou non), puis si ce dernier est favorable un détachement de 8 mois à l'issu duquel le dossier passe en CAP pour une intégration.

☞ Pour France Telecom, le dispositif dérogatoire n'a pas été reconduit et toute prise en charge est de droit commun.

♦ POINT N°4 : EXAMEN DES DEMANDES DE MOUVEMENT (MUTATION-PRISE EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT) AU TITRE DE L'ANNÉE 2013.

Rappel des principes du mouvement :

- un mouvement unique annuel,
- l'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication pendant les 30 premiers jours (via intranet),
- puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- l'avis de la Direction d'accueil est requis,
- un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- date unique d'effet du mouvement : 1^{er} septembre 2013,
- le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune).

☞ Attention :

Nous vous rappelons que les agents souhaitant une mutation doivent adresser leur demande à la DRH d'une part et aux structures d'accueil demandées d'autre part.

L'avis de la Direction d'accueil est requis, ceci uniquement sur le secteur Santé-Solidarité.
Cette condition supplémentaire s'apparente au fonctionnement **du privé** et constitue un **réel verrou** à une mobilité garantie par le statut.

Il est évident que sous prétexte d'une non adéquation avec le profil de poste recherché, un candidat pourra facilement être écarté. De là à ne pas pourvoir les postes vacants par des agents titulaires, à supprimer ces postes ou à les offrir à d'autres agents (contractuels ou pas), il n'y a qu'un pas...dont on peut légitimement craindre qu'il ne soit franchi par l'Administration !!!

En ce qui concerne l'incompréhensible différence de traitement entre le secteur Santé-Solidarité et le secteur Travail (pas d'avis demandés sur ce secteur), il nous avait été répondu l'année dernière que les structures du travail étaient restées les mêmes (départementales, régionales) et donc que les demandes de mutation ne nécessitaient pas d'avis... Nous n'avions, bien entendu, été convaincus en rien par cette argutie !!!

Contenu du tableau de mutation.

Le tableau comporte :

- les mouvements réalisables sur les postes vacants,
- les mouvements réalisables ultérieurement sur des vacances qui interviendraient durant la période de validité du tableau de mutation.

☞ **Attention :** les mouvements réalisés sur les postes qui se libéraient lors de la CAP, (jeu des chaises musicales), ne sont plus possibles. Dorénavant, si des postes se libèrent (suite à la mutation acceptée par la CAP), la DRH sollicitera l'avis des Directions (pour les collègues classés).

Classement des vœux exprimés.

⇒ Le poste demandé est **vacant** le jour de CAP : le 1^{er} candidat retenu reçoit un **avis favorable** de la CAP et **obtient donc sa mutation**. **Le nom du candidat est indiqué en caractères gras.**

⇒ Il n'y a pas pour l'instant de poste vacant : il est établi un rang de classement.

On peut noter à cet égard que dorénavant les agents sont positionnés sur un poste identifié.

☞ **145 postes** étaient offerts à la vacance dont **74** sur le versant Cohésion Sociale (dont 2 postes EHESP, 6 postes DRIHL et 1 poste MNC), **49** sur le secteur ARS et **17** sur le versant Travail (dont 1 en AC).



☞ **En 2013 : 196** candidatures dont **69** demandes de mutations et **127** demandes de prises en charge (dont pour les principales 29 de collectivités territoriales, 19 de l'Intérieur, 19 de la Défense et 17 de l'Education Nationale) ont été déposées. (En 2012 il y avait eu 143 demandes).

☞ **La note de service relative aux mutations établit les critères suivants :**

- Travailleur Handicapé
- Rapprochement de conjoints

Ensuite les dossiers sont étudiés au cas par cas (raisons de santé, problèmes familiaux, rapprochement de domicile, etc.).

☞ **ATTENTION : Seuls les noms inscrits en gras ont obtenu leur mutation.**

Les autres sont classés. Certains collègues peuvent être classés sur plusieurs départements.

(Avis favorable pour le tableau suivant avec les réserves d'usage
(la CAP n'émet qu'un avis) et sauf erreurs ou omissions)

RESIDENCE OBTENUE	NOM PRENOM	RESIDENCE D'ORIGINE
ALSACE	4 POSTES	3 COHESION SOCIALE + 1 TRAVAIL
DRJSCS 67 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
DDCS 67 2 POSTES Reste 1 poste non pourvu	PHILIP Angèle	Mairie de Paris
UT 67 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
AQUITAINE	1 POSTE COHESION SOCIALE	
ARS 33	Classé 1 : LAMBERT Jean-Louis Classé 2 : LEDUEY Karine	ARS 75 ARS 76
DDCSPP 24 1 POSTE	CHAUVIN Raphaëlle Classé : BASTIDE Muriel	Préfecture 24 DDCS 33
UT 24	Classé : BASTIDE Muriel	DDCS 33
DTARS 33	Classé 1 : LAMBERT Jean-Louis Classé 2 : LEDUEY Karine	ARS 75 ARS 76
MNC 33	Classé : DUMONT Pierre-Luc	AC
DRJSCS 33	Classé 1 : DUMONT Pierre-Luc Classé 2 : LEDUEY Karine	AC ARS 76

DDCS 33	Classé 1 : PERY Martine Classé 2 : DUMONT Pierre-Luc Classé 3 : LEDUEY Karine	DDCS 91 AC ARS 76
DIRECCTE 33	Classé 1 : LAMBERT Jean-Louis Classé 2 : BARTHELEMY Corinne	ARS 75 UT 93
UT 33	Classé : BARTHELEMY Corinne	UT 93
INTEFP/CIF	Classé : BARTHELEMY Corinne	UT 93
DTARS 40	Classé 1 : DUMONT Pierre-Luc Classé 2 : LEDUEY Karine	AC ARS 76
DDCSPP 40	Classé 1 : DUMONT Pierre-Luc Classé 2 : LEDUEY Karine	AC ARS 76
UT 40	Classé : DUMONT Pierre-Luc	AC
DTARS 47	Classé : LAMBERT Jean-Louis	ARS 75
DDCSPP 47	Classé : VILLA Olivier	DIRECCTE 14
UT 47	Classé 1 : VILLA Olivier Classé 2 : BERTAUD DU CHAZAUD M-Florence	DIRECCTE 14 DRDFE 33
DTARS 64 DTARS (Bayonne)	Classé : PERY Martine Classé : RAVAINÉ Bénédicte	DDCS 91 DTARS 40
DDCS 64	Classé : PERY Martine	DDCS 91
AUVERGNE 2 POSTES 1 ARS + 1 COHESION SOCIALE		
ARS 63 siège 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
DDCS 63 1 POSTE	DESGEORGES Carole	Ministère de la Recherche
BOURGOGNE 4 POSTES COHESION SOCIALE		
DRJSCS 21 1 POSTE	MARCHIOL Nathalie	Ministère de l'Education Nationale
DDCSPP 58 1 POSTE	THEVENOT Karine	Ministère de l'Education Nationale
DDCS 71 2 POSTES Reste 1 poste non pourvu	LAVALLEE-RENARD Brigitte	CG 01
BRETAGNE 4 POSTES 1 ARS + 1 COHESION SOCIALE + 2 EHESP		
DDCS 22 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
DTARS 29 1 POSTE	DESVILLES Carole	DTARS 33
EHESP 2 POSTES Reste 1 poste non pourvu	HAES Véronique	CG 35
CENTRE 10 POSTES 1 ARS + 5 COHESION SOCIALE + 4 TRAVAIL		
ARS 45 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
DTARS 28	Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
DDCSPP 28	Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
UT 28 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
DDCSPP 36 1 POSTE	MASSON Laure	DJSCS 976
DDCS 37 1 POSTE	FAU Hugue	DRH 3C
UT 41 2 POSTES Reste 2 postes non pourvu		
DRJSCS 45 3 POSTES Reste 2 postes non pourvus	BONAVITA Nathalie	Ministère de l'Intérieur
DIRECCTE 45 1 POSTE Reste 1 poste non pourvu		
CHAMPAGNE ARDENNE 7 POSTES 4 ARS+2COHESION SOCIALE+ 1TRAVAIL		
ARS 51 3 POSTES Reste 3 postes non pourvus		
DTARS 51 1 POSTE	MENUEZ Séverine	Ministère de l'Intérieur

DDCSPP 51	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
UT 51	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DDCSPP 52	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
CORSE 1 POSTE COHESION SOCIALE			
DDCSPP 2 B	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
FRANCHE-COMTE 1 POSTE COHESION SOCIALE			
DTARS 25		Classé : LEDUEY Karine	ARS 76
DRJSCS 25	1 POSTE	KUNTZ Christine Classé : LEDUEY Karine	SGAR 25 ARS 76
DDCSPP 25		Classé : LEDUEY Karine	ARS 76
ILE-DE-FRANCE 31 POSTES 7 ARS+14 CO SOC+5 TRAVAIL + 5 AC			
ARS 75	1 POSTE	ROMANO Christine Classé : THIERY Bérange	DTARS 94 DTARS 78
DTARS 75	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvu			
DDCS 75	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DRJSCS 75	2 POSTES	VERNET Numa	Université Paris Dauphine
Reste 1 poste non pourvu			
DRIHL 75	2 POSTES	FELICITE Line	En Disponibilité
Reste 1 posts non pourvu			
UT DRIHL 75	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DIRECCTE 75	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
UT 75	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
UT 77	1 POSTE	Classé : ISSONGUI LIPOBO Mireille	ARS 75
Reste 1 poste non pourvu			
DDCS 78	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DTARS 91	1 POSTE	TERRONI Sandrine	CCAS St Michel Sur Orge
DDCS 92	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
UT DRIHL 92	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
UT 92		Classé : ALLAM Fatima	DRIHL 92
DDCS 93	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
UT DRIHL 93	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
DTARS 94	3 POSTES	GERNIDY Nathalie SIVETON Jacques	CG 84 ARS 75
Reste 1 poste non pourvu			
DDCS 95	1 POSTE	GENOUX Annie Classé : LEPAGE Céline	DDCS 60 DDCS 60

AC	5 POSTES	CREPIN Anne-Sophie DERRIEN Charlotte PEILLON Fabienne PUIG SARRAQUIGNE Gwénaëlle TONNELIER Patricia Classé : BRAMBILLA Béatrice	Tribunal d'Instance 95 Université de la Sorbonne DTARS28 Ministère de l'Intérieur CG 92 UT 77
LANGUEDOC ROUSSILLON 7 POSTES 2 ARS + 4 COHESION SOCIALE + 1 TRAVAIL			
ARS 34	1 POSTE	FERRER Mathieu	DGT
DDCSPP 11	1 POSTE	MATHEY Martine	DDCSPP 16
DTARS 30	1 POSTE	GUADAGNIN Véronique	Préfecture 69
DRJSCS 34	1 POSTE	BULLICH Martine	ARS 63
UT 34 (Sète)	1 POSTE	CLOUTIER Béatrice	UT 92
DDCSPP 48	2 POSTES	PUISSOCHET Mélanie RAMAMONJISON Serge	Mairie de l'Isle sur la Sorgue Ministère de la Défense
LIMOUSIN 2 POSTES COHESION SOCIALE			
DDCSPP 87	1 POSTE	CHAMPAGNAT Marc	ARS 63
DRJSCS 87	1 POSTE	NUMA Charles	UT 77
LORRAINE 2 POSTES COHESION SOCIALE			
DRJSCS 54	1 POSTE	CALVAR Maryse	UT 88
CREPS 54	1 POSTE	MASSON Valérie	Ministère de la Défense
MIDI-PYRENEES 1 POSTE ARS			
ARS 31	1 POSTE	MINNE Julien Classé : KADRI Nassera	Centre Hospitalier Sud 33 DTARS 75
DTARS 31		Classé : KADRI Nassera	DTARS 75
DDCS 31		Classé : KADRI Nassera	DTARS 75
DRJSCS 31		Classé : KADRI Nassera	DTARS 75
DTARS 32		Classé : SALAMAN Anne-Marie	ARS 31
DDCSPP 32		Classé : SALAMAN Anne-Marie	ARS 31
DDCSPP 46		Classé : VILLA Olivier	DIRECCTE 14
UT 46		Classé : VILLA Olivier	DIRECCTE 14
DTARS 82		Classé : VRECH Gisèle	DRJSCS 31
DDCSPP 82		Classé 1 : VRECH Gisèle Classé 2 : VILLA Olivier	DRJSCS 31 DIRECCTE 14
UT 82		Classé 1 : VRECH Gisèle Classé 2 : VILLA Olivier	DRJSCS 31 DIRECCTE 14
NORD PAS DE CALAIS 6 POSTES 2 ARS + 4 COHESION SOCIALE			
ARS 59	2 POSTES	DENIS Aurélie	ARS 75
Reste 1 poste nonpourvu			
DDCS 59	1 POSTE	POPPE Alain	DRH 1A
DDCS 62	1 POSTE	CIURLIK Pascal	Ministère de l'Education Nationale
DRJSCS 59	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
BASSE NORMANDIE 7 POSTES 4 ARS + 3 COHESION SOCIALE			
ARS 14	2 POSTES		
Reste 2 postes non pourvus			
DTARS14	1 POSTE		
Reste 1 poste nonpourvu			
DRJSCS 14	2 POSTES	LANDAS Maryvonne	DDCSPP 61
Reste 1 poste nonpourvu			
DTARS 50	1 POSTE	HERVIEU Laurence	DDTM 14
DDCSPP 61	1 POSTE	PETIT Sophie	CG 18

HAUTE NORMANDIE		1 POSTE ARS	
ARS 76	1 POSTE	Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
Reste 1 poste non pourvu			
DTARS 76		Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
DDCS 76		Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
PAYS DE LA LOIRE		4 POSTES 3 ARS + 1 COHESION SOCIALE	
ARS 44	2 POSTES	POLLET Christine	ARS 69
Reste 1 poste non pourvu			
DDCS 44	1 POSTE	GALLION Céline	Agence de Services et de Paiement
DTARS 49	1 POSTE	CODBREUIL Isabelle	CCAS Angers
DTARS 53		Classé : DURAND Catherine	Disponibilité
DDCSPP 53		Classé : DURAND Catherine	Disponibilité
PICARDIE		4 POSTES 1 ARS + 3 TRAVAIL	
ARS 80	1 POSTE	ONCLE Stéphanie	DDFIP 60
DIRECCTE 80	2 POSTES	CRIGNIER Céline	DDCS 60
Reste 1 poste non pourvu			
UT 80	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
POITOU CHARENTES		6 POSTES 1 ARS + 5 COHESION SOCIALE	
ARS 86	1 POSTE	MERIGUET Nathalie	Ministère de la défense
DDCSPP 16	2 POSTES	CHAUVET Annette	DIRECCTE 86
		FALSIMAGNE VALENTINI Sandra	DTARS 91
DTARS 17		Classé : RICHAUD Eric	DTARS 77
DDCS 17	1 POSTE	VERGLAS Laure	DDCS 80
		Classé 1 : JOUVIN Martine	DRHIL 92
		Classé 2 : DUMONT Pierre-Luc	AC
		Classé 3 : RICHAUD Eric	DTARS 77
UT 17		Classé 1 : DUMONT Pierre-Luc	AC
		Classé 2 : RICHAUD Eric	DTARS 77
DRJSCS 86	1 POSTE	FILLONEAU Nathalie	DRH 1D
DDCS 86	1 POSTE	LE GUERN Fabienne	Ministère de la Justice
PACA		17 POSTES 10 ARS + 7 COHESION SOCIALE	
ARS 13	9 POSTES	NAZAL Martine	DTARS 77
Reste 8 postes non pourvus			
DTARS 05	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DDCS 06	2 POSTES	SEGUIN-DIVE Gilbert	DDCS 34
		USANNAZ-JORIS Christine	Lycée Jules Ferry Cannes
DDCS 13	1 POSTE	GOUGEON Christèle	Ministère de la Défense
DRJSCS 13	2 POSTES	MEIGNIER Rose-Marie	Mairie de Haucourt-Moulaine
		LOPEZ Fabienne	Ministère de l'Ecologie
DTARS 83		Classé 1 : SERE Evelyne	DTARS 13
		Classé 2 : ZATAR Djamel	DTARS 06
DDCS 83		Classé 1 : SERE Evelyne	DTARS 13
		Classé 2 : ZATAR Djamel	DTARS 06
UT 83		Classé : SERE Evelyne	DTARS 13
DDCS 84	2 POSTES	GROS GAFFET Camille	Préfecture 30
		SCHIZZAROTTO Aude	Ministère de la Défense
UT 84		Classé : CLAUSEL Charlotte	DTARS 30
RHONE-ALPES		16 POSTES 8 ARS + 8 COHESION SOCIALE	
ARS 69	3 POSTES	ACHEUK Nora	PEC
Reste 1 poste non pourvu		TOURNOIS Claire	DTARS 95
DTARS 01	1 POSTE	NOEL Jean-Yves	DRJSCS 69

DDCS 01	1 POSTE	ECUYER Mélanie	DTARS 39
DDCSPP 07	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DTARS 26	1 POSTE	COMTE Joëlle	UT 25
DDCS 26	1 POSTE	CORDIER Jean-Philippe	Caisse Nationale Militaire de SS
		Classé 1 : CORMANN Claire	UT 07
		Classé 2 : BOSCH Nadine	DDCS 69
UT 26		Classé 1 : CORMANN Claire	UT 07
		Classé 2 : BOSCH Nadine	DDCS 69
DDCS 38	2 POSTES	CONTINI Delphine	Rectorat 38
		PILLU Fabrice	Ministère de la défense
DDCS 42	1 POSTE	BEN SAID Leïla	DRJSCS 69
		Classé : SALMIN Bruno	DRJSCS 69
DTARS 42	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
UT 42		Classé : SALMIN Bruno	DRJSCS 69
DTARS 69		Classé : TOURNOIS Claire	DTARS 95
DDCS 69		Classé : TOURNOIS Claire	DTARS 95
DRJSCS 69		Classé : TOURNOIS Claire	DTARS 95
DTARS 69	1 POSTE		
Reste 1 poste non pourvu			
DDCSPP 73	1 POSTE	CAMPOY Tony	UT 38
		Classé : MANSOUR Marie-Pierre	EHPAD 74 (réintégration)
DTARS 73		Classé : MANSOUR Marie-Pierre	EHPAD 74 (réintégration)
DTARS 74	1 POSTE	ROSA Nathalie	TGI de Bonneville
DDCS 74	1 POSTE	FAUCHER Stéphane	Mairie de St Martin d'UrriageE
GUADELOUPE 1 POSTE ARS			
ARS 971	1 POSTE	POLTRI Sandra	Ministère de la Défense
MARTINIQUE 2 POSTES COHESION SOCIALE			
ARS 972		Classé 1 : VAUBIEN Evelyne	DDC
		Classé 2 : PLESDIN Patrick	DIRECCTE 75
		Classé 3 : JEANNE-ROSE Catherine	DSS
MNC 972	1 POSTE	BACOU Vincent	ARS 75
		Classé : JEANNE-ROSE Catherine	DSS
DJSCS 972	1 POSTE	NORBERT Alix	SGII
		Classé 1 : JEANNE-ROSE Catherine	DSS
		Classé 2 : PLESDIN Patrick	DIRECCTE 75
DIECCTE 972		Classé 1 : VAUBIEN Evelyne	DDC
		Classé 2 : PLESDIN Patrick	DIRECCTE 75
GUYANE PAS DE POSTE			
ARS 973		Classé 1 : SMOCK Chantal	DTARS 93
		Classé 2 : BELLANGER Nadine	DRJSCS 13
DJSCS 973		Classé 1 : SMOCK Chantal	DTARS 93
		Classé 2 : BELLANGER Nadine	DRJSCS 13
DIECCTE 973		Classé : BELLANGER Nadine	DRJSCS 13
MAYOTTE 3 POSTES COHESION SOCIALE			
DJSCS 976	3 POSTES	RUDYNSKI Gilbert	FPT
Reste 2 postes non pourvus			
LA REUNION 2 POSTES ARS			
ARS 974	2 POSTES	MANGENY Gérard	DREES
		TEYCHENEY Isabelle	ARS 33
		Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92
DJSCS 974		Classé : ETOUNGOU NGONO Simplicie	DTARS 92

ST PIERRE ET MIQUELON		1 POSTE TRAVAIL	
DIECCTE 975	1 POSTE	DE LIZARAGA Juliana	Ministère de l'Intérieur

☞ **Après cette CAP de très nombreux postes demeurent vacants (66) dans les régions suivantes :**
 Alsace (3 postes), Auvergne (1 poste), Basse-Normandie (4 postes), Bourgogne (1 poste), Bretagne (2 postes), Centre (7 postes), Champagne-Ardenne (6 postes), Corse (1 poste), Ile-de-France (19 postes), Nord Pas-de-Calais (3 postes), Haute-Normandie (1 poste), Picardie (2 postes), Pays de la Loire (1 poste), PACA (9 postes), Rhône-Alpes (4 postes), Mayotte (2).

* * * * *

♦ **POINT N°1 : EXAMEN D'UN RECOURS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2012 (SACN)**

Le recours est accepté. (Nous consulter).

* * * * *

FORMATION RESTREINTE N°2

♦ **POINT N°1 : EXAMEN D'UN RECOURS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2012 (SACE)**

Arbitrage Ministre. (Nous consulter).

☞ **Rappel de quelques règles (à l'issue de l'entretien professionnel)**

(Consulter la note de service DRH/DRH3D/2012/429 du 21 Décembre 2012 relative à l'entretien professionnel).

☞ **Votre supérieur hiérarchique rédige le compte rendu et vous le remet.**

☞ **Vous pouvez, le cas échéant, le compléter de vos observations.**

☞ Votre supérieur hiérarchique le communique pour visa à son supérieur hiérarchique.

☞ **Le compte rendu vous est notifié pour signature**, ce qui atteste que vous en avez pris connaissance : une copie vous est remise. (Signer le compte rendu ne signifie pas que vous êtes d'accord avec le contenu).

☞ Le compte rendu est ensuite retourné à l'autorité hiérarchique qui le verse à votre dossier administratif.



LES RECOURS

☞ **Vous pouvez saisir l'autorité hiérarchique d'une demande de révision** de tout ou partie du compte rendu de l'entretien professionnel, dans un délai de **15 jours** francs suivant la **notification** du compte rendu.

☞ **L'autorité hiérarchique** dispose d'un délai de **15 jours** à compter de la saisine **pour vous répondre**.

☞ **ATTENTION : Vous êtes obligé d'exercer un recours hiérarchique si vous souhaitez saisir la CAP.**

(Si vous oubliez de faire ce recours hiérarchique, votre recours devant la CAP sera rejeté pour non respect de la procédure).

☞ **A compter de la réponse de l'autorité hiérarchique, vous disposez d'un mois pour saisir la CAP.**

☞ Ces règles sont très strictes : attention de ne pas laisser passer les délais et de faire le recours devant le bon interlocuteur !!!

PROCHAINE CAP DE PROMOTION
EXAMEN DE LA LISTE D'APTITUDE AU CORPS DE SAMAS
LE 14 JUIN 2013

N'hésitez pas à nous joindre à la Fédération UNSA
Au 06.07.71.49.28

Attention, le délai entre la pré-CAP et la CAP est de plus en plus long.
Ne nous adressez pas vos dossiers la veille de la CAP !

Pour toutes informations
(dates de mutation, nouveaux indices de promotion, résultats de recours sur notation
ou primes etc.) ou pour toutes demandes de soutien pour des avancements ou des mutations

N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS ÉLUS À LA CAP

Titulaires :

Patrick DURBANT, DDCS 93, 01.41.60.71.58

Jean-François MAILLOT, DJSCS de la Réunion, 02.62.93.95.56

Danielle TANGUY, DIRECCTE Bretagne - UT du Morbihan, 02.97.26.26.15 (Travail)

Suppléants :

KOULIBALY David, DAFIIS, 01.40.56.73.68

Michel MAGNETTE, ARS de Champagne-Ardenne, 03.26.66.78.52

Alain GIRAUDO, DTARS Alpes de Haute Provence, 04.92.30.88.24



Secrétaire Administratif !

avec
VOUS l'UNSA
change le Syndicalisme

libres ensemble

100%
PAS PAREIL



Ne restez plus seul(e).... Rejoignez-nous !

2013

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Crédit d'impôt 66 %	Cotisation réelle
310 à 345	50 €	33,00 €	<i>17,00 €</i>
346 à 394	74 €	48,84 €	<i>25,16 €</i>
395 à 465	90 €	59,40 €	<i>30,60 €</i>
466 à 506	100 €	66,00 €	<i>33,00 €</i>
507 à 618	134 €	88,44 €	<i>45,56 €</i>

Retraité : 50 % du montant de la cotisation annuelle

Possibilité de régler la cotisation en plusieurs fois, n'hésitez pas à contacter :

dominique2.dupin@direccte.gouv.fr

Nouvel(le) Adérent(e)

oui **non**

BULLETIN D'ADHÉSION 2013

Je choisis un syndicat autonome !

snepa

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

S.A. Classe Normale

S.A. Classe Supérieure

S.A. Classe Exceptionnelle

échelon...

Adm.Centrale

Services déconcentrés

Autres

Service ou établissement d'affectation.....

Adresse (précise).....

Adresse courriel :

Je joins un ou chèque(s) de€ correspondant à ma cotisation annuelle à l'ordre du : **SNEPA**

À RETOURNER À :

SNEPA

Madame Dominique DUPIN

12 rue de l'Artois - Apt. 3

17000 LA ROCHELLE

Le.....

Signature :

Courriel : itefa@unsa.org Tél. : 06.07.71.49.28  <http://itefa.unsa.org>